

Accession des U18 aux sélections nationales slalom à la suite de la N2 de Saint-Pierre-de-Boeuf

Information officielle

Les courses N°1 et N°2 s'étant déroulées sans fait de course notable, et conformément aux règles de sélection publiées sur le site internet de la FFCK en février 2026, les athlètes U18 invités à concourir aux sélections slalom sont :

- Les 2 premiers de chaque épreuve (KH, KD, CH, CD) de la manche 1 de la N2 à Saint-Pierre-de-Boeuf, pourront s'inscrire pour les sélections nationales dans l'épreuve où ils ont réalisé la performance ;
- Les 2 premiers de chaque épreuve (KH, KD, CH, CD) de la manche 2 de la N2 à Saint-Pierre-de-Boeuf, et donc différents des premiers de la manche 1, pourront s'inscrire pour les sélections nationales dans l'épreuve où ils ont réalisé la performance

Kayak hommes	Kayak dames	Canoë hommes	Canoë dames
2 premiers de la course N°1	2 premières de la course N°1	2 premiers de la course N°1	2 premières de la course N°1
2 premiers de la course N°2*	2 premières de la course N°2*	2 premiers de la course N°2*	2 premières de la course N°2*

*non déjà sélectionnés sur la course N°1

Les athlètes sur cette liste répondent aux conditions indiquées dans le préambule des règles de sélections U18, notamment pouvoir concourir pour la France lors des compétitions internationales.

Voici la liste officielle après validation :

Kayak hommes	Kayak dames	Canoë hommes	Canoë dames
1. GONSETH Gédéon (Chambéry Le Bourget Canoë Kayak)	1. MIREMONT Lola (Etoile Amou CK)	1. GONSETH Gédéon (Chambéry Le Bourget Canoë Kayak)	1. CARBON Lou (Chambéry le Bourget Canoë Kayak)
2. MAGNANI Paki (V.P.A. Pont d'Arc)	2. AGNIMO SEYER Kim (Lannion CK)	2. GOLIARD Youri (Club CK L'Islois)	2. GHARBI-LOUYER Morgane (Red Star Champigny)
3. CRAMPES Thomas (CK Toulousain)	3. CARBON Lou (Chambéry le Bourget C K)	3. MEGRET Lou (CK Montreuil)	3. LAPEZE Alix (Orthez Nautique C.K.)
4. COUTURIEUX Charles (V.P.A. Pont d'Arc)	4. LAPEZE Alix (Orthez Nautique C.K.)	4. EGRAZ Tylo (Eaux vives Oyonnax C.K.)	4. MALPELI Charline (U.S.C. Nay CK)

Procédure d'inscriptions

Les inscriptions se font sur le site FFCK « Inscriptions en ligne », jusqu'au 23 avril 2026. Une mise à jour sera effectuée à la suite de la N2 de Saint-Pierre-de-Boeuf.

La participation aux frais d'inscription est fixée à 40€ par athlète.

Comme prévu dans les règles de sélection slalom senior 2026, l'ensemble des athlètes doit :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026.
- Respecter les règlements fédéraux.
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK.
- Signer et respecter la convention individuelle du SHN 2026 et ses annexes.
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours.
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur.
- En senior, être éligible pour obtenir un quota olympique (notamment posséder un passeport français).

Les clubs doivent inscrire les athlètes autorisés à courir sur le portail des inscriptions sur le site de la FFCK avant le 23 avril.

<https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>